

## COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2021 A 19H00 – SALLE COMMUNALE BOEGE

Sur convocation en date du 08/06/2021, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 14 JUIN 2021 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

### Présents :

Mmes NOVEL Martine — VERDAN Julie - CHARDON Patrick – ROCH Jacqueline –s - VAUDAUX Célia – VAUDAUX Séverine

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel – SAILLET Patrick BAUD-GRASSET Joël – BOSSON Jean-François – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAITEMPS Pierre – NAMBRIDE Christian – DESBIOLLES Laurent – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent – BONNET Pierre – GUIBERTI Frédéric - BRON Marc – VANDERMARLIERE Gilles

### Absents excusés :

Mme SCHERRER Fabienne

**Secrétaire de séance :** Monsieur Emmanuel BOGILLOT

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

### I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Emmanuel BOGILLOT est nommé secrétaire de séance.

### II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 MAI 2021

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte rendu de la séance du 10 mai 2021.

### III. MARCHÉ DE TRAVAUX NOUVEAUX LOCAUX ET MFS : RESULTAT DE LA CAO DU 25 MAI ET DU 03 JUIN 2021.

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, rappelle que le marché de travaux pour les futurs locaux de la CCVV et la création de la Maison France Service avait été publié le 13 avril 2021 pour 12 lots de construction. Les entreprises avaient jusqu'au 25 mai 2021 pour déposer leur offre.

M. CHARDON informe le conseil communautaire que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réuni le 25/05/2021 et le 03/06/2021 pour procéder à l'ouverture puis l'analyse des offres.

Pour mémoire, il rappelle la composition de la CAO :



Commission Appel d'Offre (CAO)			
<b>Titulaires</b>	Patrick CHARDON	<b>Suppléants</b>	Emmanuel BOGILLOT
	Jean-François BOSSON		Jacqueline ROCH
	Jean-Paul COSTAZ		Frédéric GUIBERTI
	Patrick SAILLET		Pierre BONNET
	Laurent DESBIOLLES		Laurent DETRAZ

L'ensemble des lots ont été fructueux. A noter qu'il y avait un seul candidat pour le lot 2 (maçonnerie et abords extérieurs) et le lot 3 (charpente, couverture et zinguerie).

Avant de présenter le détail de l'analyse des offres, M. CHARDON précise que l'estimation chiffrée par M. MAPELLI a été faite très sérieusement. En effet, en dépit de la flambée actuelle des prix de certains matériaux de construction, il n'y a pas eu de vilaine surprise à l'ouverture des plis. La plus-value par rapport à l'estimation de décembre 2020 s'élève à 10 013.13 € HT soit 0.85%. M. CHARDON rappelle que le lot « mobilier » ne faisait pas partie de cet appel d'offre et qu'il sera lancé en parallèle.

M. Patrick CHARDON présente lot par lot les résultats de l'analyse des offres au conseil communautaire et termine par le tableau de synthèse suivant :

N°	LOTS	ESTIMATION € HT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANTS € HT	ECART ESTIMATION
01	ECHAFAUDAGE	16 000,00	SPEED ECHAFAUDAGES	15 875,00	-0,78%
02	MACONNERIE - AMENAGEMENTS DES ABORDS	138 000,00	ABMG	138 834,05	0,60%
03	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	110 000,00	JOLLY CONSTRUCTION BOIS	114 043,17	3,68%
04	MENUISERIES EXTERIEURES - MENUISERIES INTERIEURES	222 000,00	PELLET-JAMBAZ	221 686,00	-0,14%
05	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX- PLAFONDS	137 000,00	GAZI YORUK	143 177,90	4,51%
06	PEINTURES INTERIEURES - PEINTURES EXTERIEURES	44 000,00	GAZI YORUK	46 949,00	6,70%
07	CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES	105 000,00	TECHNIDALLE	102 740,52	-2,15%
08	SERRURERIE	119 000,00	ROGUET SERRURERIE	127 267,00	6,95%
09	ELEVATEUR PMR	21 426,00	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY	20 372,00	-4,92%
10	CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE	135 000,00	PESSEY FOURNIER	135 024,54	0,02%
11	VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE	21 000,00	PESSEY FOURNIER	20 691,71	-1,47%
12	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	110 000,00	VV ELEC	101 778,24	-7,47%
	<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>1 178 426,00</b>		<b>1 188 439,13</b>	<b>0,85%</b>



**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 24 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

PREND acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offre,

AUTORISE le Président à la signature du marché.

#### **IV. COLLECTE DES CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS USAGES**

M. Jean-François BOSSON, Vice-Président en charge notamment des déchets, explique que la CCVV avait conventionné avec l'entreprise Collectors depuis plusieurs années pour la collecte des consommables d'impression usagés. Cette dernière a cédé son activité à l'entreprise PRINTERREA. D'un point de vue logistique cette transition s'est effectuée en douceur dans la mesure où les demandes de collectes transmises par les gardiens ont été honorées par PRINTERREA. Il convient cependant de régulariser cette situation sur le plan administratif.

PRINTERREA est un acteur spécialisé dans la remanufacturation et la collecte des consommables d'impression depuis 2012 dont l'activité s'inscrit dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il s'agit d'une entreprise adaptée qui emploie selon la loi en vigueur au minimum 55% de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap.

Cette entreprise est agréée :

- gestionnaire de déchets et opérateur de traitement de l'éco-organisme ECOSYSTEM,
- gestionnaire de déchets de l'éco-organisme ECOLOGIC,
- entreprise adaptée (DIRECCTE).

Il s'agit du seul remanufacturier français à être éco-labélisé sur une sélection de produits de gamme de cartouches lasers.

Le prix de rachat à la signature du contrat est de 1000 € TTC la tonne pour les cartouches d'impressions présentant les caractéristiques suivantes :

- La cartouche doit être d'origine OEM et étiquetée à la marque,
- La cartouche et la bande de la tête d'impression doivent être intacte,
- La cartouche est remanufacturable,
- La cartouche doit être de technologie jet d'encre et à tête d'impression.

Pour chaque tonne de cartouches collectées avec les caractéristiques listées ci-dessus, PRINTERREA reverse 1000 € à son partenaire associatif « Le rire médecin ».

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 24 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE le partenariat avec l'entreprise Printerrea pour la collecte des cartouches d'encre et des toners usagés.

AUTORISE le Président à la signature du contrat.



## V. QUESTIONS DIVERSES

### 1. Collecte des Huiles Alimentaires Usagées

M. Jean-François BOSSON explique que les gardiens de la déchetterie sont en difficultés avec le prestataire OLEOVIA qui collecte habituellement les Huiles Alimentaires Usagées (HAU). Cela fait plusieurs semaines que le prestataire ne donne pas suite aux demandes de collectes transmises par les gardiens. Les contenants dédiés à cette collecte débordent et les gardiens sont obligés d'accumuler cela dans de multiples petits contenants qui empiètent désormais sur la plateforme.

Les services de la CCVV ont démarché la société TRIALP, implantée à Chambéry qui travaille déjà avec plusieurs déchetteries voisines. La reprise s'effectuerait dans les mêmes conditions qu'avec OLEOVIA, à savoir collecte gratuite avec mises à disposition d'une cuve de 1000 litres à la différence que TRIALP propose en plus un service pour les HAU des professionnels de la restauration avec la mise à disposition de seaux de 20 litres qui sont échangés avec un seau propre à chaque fois que le professionnel effectue un dépôt. Cela évite aux gardiens de transvaser les huiles et permet aux professionnels de s'affranchir du nettoyage des contenants.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 24 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE le partenariat avec l'entreprise TRIAP pour la collecte des Huiles Alimentaires Usagées.

AUTORISE le Président à la signature du contrat.

### 2. Demande mairie de Burdignin

M. Jean-Paul MUSARD a bien reçu les éléments transmis par la Mairie de Burdignin pour demander une prise en charge des frais d'installation de l'ALGECO implanté au niveau de l'école de Burdignin sur le précédent mandat. Il n'a pas encore eu le temps d'analyser ces éléments et propose de reporter ce point au prochain conseil.

### 3. Transport scolaire

M. Vincent LETONDAL, Vice-Président en charge notamment du transport scolaire, prend la parole pour rappeler qu'il continue de travailler sur les horaires des bus à destination des lycées d'Annemasse et du Collège de Bellevaux. Dans les deux cas les enfants partent de leur domicile bien trop tôt et arrivent sur place avant l'ouverture de l'établissement ce qui pose question en matière de surveillance, sécurité et responsabilité.

### 4. Travaux SRB

M. Jean-François BOSSON annonce la reprise des travaux au niveau du Pont de la Crosse et que cela va perturber l'accès à la déchetterie qui pourra se faire uniquement depuis Boège.

### 5. Point vaccination

M. Bernard VILLARET prend la parole pour sensibiliser le conseil au fait qu'un ralentissement se fait sentir au niveau de la campagne de vaccination. Il faut rappeler que les vaccins sont disponibles et qu'il y a désormais beaucoup de créneaux disponibles du jour au lendemain.



## 6. Note du procureur de la république

M. Emmanuel BOGILLOT explique que la Mairie de Boège a reçu une note de M. Le Procureur de la République qui annonce qu'une chargée de mission a été recrutée pour renforcer les liens et améliorer la qualité des échanges avec les élus et les partenaires institutionnels qui interviennent dans la lutte et la prévention de la délinquance dans les territoires (violences, délinquance routière, dégradations, trafics de stupéfiants, atteintes à l'environnement). M. BOGILLOT propose une rencontre avec le bureau élargi de la CCVV pour informer l'ensemble des maires de la Vallée Verte.

## 7. Incivilités déchetterie

M. Pierrick DUFOURD est passé ce matin à la déchetterie. Il a été surpris de voir que les usagers ne portaient plus le masque. Par ailleurs, il a échangé avec M. THABUIS, gardien de la déchetterie en le voyant tenter de remettre de l'ordre dans une benne. Il a appris que cela faisait suite au passage d'un professionnel, dont il taira le nom pour le compte rendu, qui a déchargé le contenu de son camion dans une seule et même benne sans effectuer de tri. En poursuivant la discussion, M. THABUIS a expliqué que ça n'était pas la première fois qu'il rencontrait des difficultés pour faire entendre les consignes à ce professionnel qui n'était pas toujours respectueux de l'ordre. M. DUFOURD propose de rédiger un courrier et prévoir des sanctions si cela est possible. M. le Président répond qu'il est effectivement possible d'exclure temporairement un usager qui ne respecterait pas le règlement intérieur et qu'il adressera un courrier à ce professionnel.

Séance levée à 20h00

